

PROGRAMME DU BREVET FEDERAL JUDO



F.S.G.T. – Comité Régional des Hauts de France

20 avenue Saint Roch – B.P. 10 117 – 59302 Valenciennes Cedex

fsgt.formation.hdf@gmail.com – 03.27.47.96.55

LE BREVET FÉDÉRAL

Le **brevet fédéral de l'animation** à options (BFA) reconnaît et certifie les compétences de son titulaire à développer de la vie associative et animer en sécurité une activité en privilégiant le partage des savoirs, la santé, la progression, l'autonomie et la responsabilisation des pratiquants.

Les compétences recherchées sont réparties en 2 "unités de compétence" (UC) déterminées par le "référentiel de certification" commun à toutes les spécialités. Celui-ci définit les objectifs terminaux des apprentissages.

- L'**UC1** fait référence à des **connaissances et savoir-faire** considérés comme **communs à toutes les disciplines** et qui peuvent facilement être réinvestis dans une autre discipline. L'ensemble de ces compétences est recensé dans le "guide des connaissances générales".

- L'**UC2** fait référence à des **connaissances et savoir-faire spécifiques à l'activité**.

Le brevet fédéral de l'animation est un **diplôme**.

Il sanctionne le **suivi des UC** et la réussite aux **examens finaux des différents UC**.

Attention: Certains brevets fédéraux donnent des équivalences ou des allègements de formation pour certains diplômes d'état (BPEJEPS ou DEJEPS)

3 niveaux de formations :

Niveau 1 : Assistant Moniteur Judo - Ju-Jitsu

Niveau 2 : Monteur 1^{er} degré Judo - Ju-Jitsu

Niveau 3 : Monteur 2^{ème} degré Judo - Ju-Jitsu

NIVEAU 1

ASSISTANT-MONITEUR JUDO – JU-JITSU

Profil et compétences visées :

Il assiste ou remplace bénévolement des moniteurs ou professeurs titulaires mais ne peut pas délivrer de grade. Le mineur ne peut intervenir qu'en présence d'un adulte qualifié.

Contenus de formation : 6 unités

- Le Sport en France / Connaissance de la F.S.G.T. (UC1)
- Judo debout
- Judo au sol
- Commissaire Sportif (formation + 3 manifestations FSGT)
- Mon club & moi (attestation du président de participation à l'organisation des actions du club)
- Pédagogie pratique (encadrement en club sous tutorat), 20 heures minimum de stage

Pré-requis d'entrée en formation :

- Posséder une licence omnisport FSGT en cours de validité,
- Être investi dans la vie associative de son club
- Être âgé de 16 ans minimum,
- Niveau de pratique : avoir obtenu la ceinture marron.

Conditions de certifications :

- Être âgé de 17 ans minimum au moment des évaluations de fin de formation,
- Avoir obtenu le certificat de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1, ex AFPS)

L'examen :

Les conditions et critères d'évaluations des examens seront différents selon les niveaux et annoncés lors de la formation.

Possibilité d'équivalence de diplôme pour les personnes détentrices d'autres diplômes fédéraux ou d'État et modalités d'obtention :

Les titulaires du brevet fédéral FSGT d'assistant moniteur de judo ju-jitsu, sont dispensés de suivre l'UF technique judo au sol et de l'UF technique judo debout de la mention « moniteur 1er degré ».

NIVEAU 2

MONITEUR 1^{ER} DEGRÉ JUDO – JU-JITSU

Profil et compétences visées :

Il enseigne le judo et le ju-jitsu à titre bénévole et délivre des grades kyu jusqu'à la ceinture marron

Contenus de formation : les unités Assistant - Moniteur + 7 unités Brevet 1^{er} degré

- Pédagogie Théorique. (UC1)
- Anatomie/Physiologie/Dopage (UC1)
- Le handicap (UC1)
- Jeux d'opposition
- Kata
- Ju-Jitsu
- Arbitrage (formation + 3 manifestations FSGT)

Pré-requis d'entrée en formation :

- Posséder une licence omnisport FSGT en cours de validité,
- Être investi dans la vie associative de son club
- Être âgé de 16 ans minimum,
- Niveau de pratique : avoir obtenu la ceinture marron.

Conditions de certifications :

- Être âgé de 18 ans minimum au moment des évaluations de fin de formation,
- Avoir obtenu le certificat de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1, ex AFPS)
- Niveau de pratique : avoir obtenu la ceinture noire.

L'examen :

Les conditions et critères d'évaluations des examens seront différents selon les niveaux et annoncés lors de la formation.

Possibilité d'équivalence de diplôme pour les personnes détentrices d'autres diplômes fédéraux ou d'État et modalités d'obtention :

Vers le BPJEPS mention judo ju-jitsu (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport - arrêté ministériel du 28 septembre 2016) : les titulaires du brevet fédéral de moniteur 1^{er} ou 2^{ème} degré Judo Ju-jitsu FSGT :

- sont dispensés de la justification du niveau technique exigé à l'entrée en formation (1^{er} dan) ;
- sont dispensés de la vérification des exigences préalables permettant la mise en situation professionnelle ;
- obtiennent de droit l'unité capitalisable n°1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.

NIVEAU 3

MONITEUR 2^{ÈME} DEGRÉ JUDO – JU-JITSU

Profil et compétences visées :

Il enseigne le judo et le ju-jitsu à titre bénévole. Il délivre des grades kyu et forme les cadres de l'activité Judo Jujitsu : moniteurs, arbitres, commissaires sportifs, dirigeants

Contenus de formation : les unités des Niveaux 1 & 2

Préparation de démonstrations techniques

- Sol : autour d'une situation au choix
- Debout : autour d'une technique au choix
- Ju-jitsu : combat virtuel
- Kata : 2 katas au choix
- Séance imposée autour d'un thème (Préparation/Animation/entretien)

Pré-requis d'entrée en formation :

- Posséder une licence omnisport FSGT en cours de validité,
- Être investi dans la vie associative de son club
- Être âgé de 18 ans minimum,
- Niveau de pratique : avoir obtenu la ceinture noire.

Conditions de certifications :

- Être âgé de 18 ans minimum au moment des évaluations de fin de formation,
- Avoir obtenu le certificat de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1, ex AFPS)
- Niveau de pratique : avoir obtenu la ceinture noire 2^{ème} dan.

L'examen :

Les conditions et critères d'évaluations des examens seront différents selon les niveaux et annoncés lors de la formation.

Possibilité d'équivalence de diplôme pour les personnes détentrices d'autres diplômes fédéraux ou d'État et modalités d'obtention :

Vers le DEJEPS mention judo ju-jitsu (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport - arrêté ministériel du 28 septembre 2016) :

- Dispense du test pédagogique requis pour accéder à la formation ;
- Dispense de la vérification des exigences préalables à la mise en situation pédagogique ;
- Obtention des unités capitalisables 1 et 4 si 350 heures d'expérience d'enseignement justifiées

F.S.G.T. – Comité Régional des Hauts de France

20 avenue Saint Roch – B.P. 10 117 – 59302 Valenciennes Cedex

fsgt.formation.hdf@gmail.com – 03.27.47.96.55